

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021 -

DÉCISION N° 21 - 05 - 038

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 février 2021 s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à partir de 14 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Excusés :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### Décision 10 : Le renouvellement de l'agrément de volontariat de service civique (VSC).

Entre 2010 et 2020, l'agence du service civique a accordé au SDIS de la Loire l'agrément nécessaire pour recevoir des volontaires de services civiques. Ainsi, plusieurs jeunes ont découvert le monde de la sécurité civile et ont ainsi pu apporter un soutien ponctuel aux services opérationnels et fonctionnels.

Cet agrément s'achèvant le 15 juin 2021, le SDIS de la Loire pourrait envisager d'en demander la reconduction sur la période 2021-2027 auprès de l'agence du service civique. Cette démarche s'inscrirait dans le projet d'établissement qui pose la volonté du SDIS de la Loire de consolider sa politique en faveur des engagements citoyens et du développement de la culture de sécurité civile.

Pour cela, il est envisagé d'organiser une promotion de 12 VSC maximum par an. Agés de 16 à 25 ans, ces jeunes seront suivis par un tuteur et bénéficieront, pendant la période de leur engagement, d'un apprentissage utile pour leur intégration sociale, à savoir :

📁 La participation à des missions fonctionnelles leur permettant de s'intégrer dans le corps social de l'établissement et d'apporter un réel soutien aux agents en fonction (formation et sensibilisation du public notamment) ;

📁 Des formations développant leurs compétences et habiletés :

- Une formation d'intégration à l'établissement ;
- Une formation d'équipier « secours à personne » pour pouvoir participer aux missions de sorties de secours ;
- Une formation de formateur aux gestes qui sauvent ;
- Une formation citoyenne.

📁 Un accompagnement dans le développement de leur projet professionnel (construction de CV, établissement de la carte de leurs compétences, entraînement aux entretiens professionnels, mise en relation avec d'autres professionnels via le réseau du SDIS...).

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le renouvellement de l'agrément de volontariat de service civique (VSC) pour la période 2021-2027 auprès de l'agence du service civique.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER